

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

SAIEM : cession d'une
action de 100,00 Francs
à la commune de MARENNES.

DATE DE CONVOCATION

14 Janvier 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 Janvier 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix huit janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOUCHE - MM. LACHAUD -
BUJARD - BOUCHET - PAPEAU - COLLE - TETARD - NAULIN - BOISARD -
GUICHAOUA - BOULAN - BROTREAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER -
CABAL - TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. POUMAILLOUX par M. LIS, M. BOUTET par M.
FABER, Me DUFOUR par M. BOUCHET, Mme TACQUET par M. BUIARD, M.
MAURELLET par M. BOISARD, M. MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. POUGET - VIAUD.

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 21 Septembre 1979, le Conseil Municipal
de MARENNES a sollicité l'adhésion de sa commune à la Société
Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de ROYAN (SAIEM).

En effet, cette Société a l'intention de réaliser à MARENNES
un programme de 10 maisons individuelles, avec la garantie de
la commune apportée aux emprunts contractés pour cette
opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la réunion du Conseil d'Administration de la SAIEM du
28 Juin 1979
- Vu la délibération du Conseil Municipal de MARENNES en date
du 21 Septembre 1979
- Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT en date du
31 Octobre 1979

DECIDE :

.../...

- de céder à la ville de MARENNES une action de 100,00 Francs pour lui permettre d'adhérer à la SAIEM, et de disposer ainsi d'un poste d'administrateur au sein de cette Société.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres Présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
25. JAN. 1980
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT



Pierre LIS.
Pierre LIS.

[Handwritten signature]
Le Maire
25 JAN 1980
Le Secrétaire Général
M. MARIET

SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 31 Juillet 1980

JG/DB



LE SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire de

ROYAN

OBJET : Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la ville de ROYAN (SAIEM) : Acquisitions d'actions par la commune de MARENNES-

P.J. : 1 dossier (5 pièces)

Le Conseil Municipal de MARENNES a décidé, par délibération des 21 Septembre 1979 et 12 Mai 1980, de devenir actionnaire de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de ROYAN, société ayant l'intention de réaliser un programme de 30 maisons individuelles sur le territoire de cette commune.

Votre ville a accepté, dans ce but, au cours de sa séance du 18 Janvier 1980, de céder une action de 100 F à la commune de MARENNES ; cette transaction s'inscrit par ailleurs dans le cadre des dispositions contenues aux articles 13 et 14 des statuts de la SAIEM, relatifs à la cession d'actions.

Compte-tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous faire retour sous ce pli, après approbation de M. le Préfet, conformément aux termes de la circulaire ministérielle du 17 Août 1964, modifiée par la circulaire du 22 Novembre 1973, des décisions dont il s'agit.

Il conviendra, pour compléter le dossier en la possession de M. le Préfet, que M. le Président de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la ville de ROYAN produise un exemplaire des statuts actualisés quant à la composition du capital social.

Toutefois, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la suite qui a été réservée à la demande formulée par le Conseil Municipal de ROCHEFORT (photocopie de la délibération du 30 Mai 1980) et me transmettre les délibérations concordantes du Conseil Municipal de ROYAN et du Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M.

LE SOUS-PREFET

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Arrondissement de
Rochefort-sur-mer

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
M A R E N N E S

Séance du 21 septembre 1979

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de Présents : 19
Nombre de Votants : 19

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf, le vingt-un septembre à 20 h 30, le Conseil municipal de MARENNES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger HATTABE, Maire.

Présents : M. HATTABE, Maire
MM. METREAU, AUBIN, OFFELLE, MENIER, ROY, adjoints
MM. CHAGNON, TAFFORET, JONARD, GUAY, GIRARDEAUX,
SAVARIAULT, REGONDEAU, FAURET, SUIRE, LEBLANC,
BAUDET, PEDIRODA, Mme VOLOKOVE.

Absents : MM. TRIBOULET, MALLET, PIVETEAU, Melle BOISSONADE

Secrétaire de séance : M. AUBIN

Adhésion de la ville de MARENNES à la
S.A.I.E.M. de la ville de ROYAN

La S.A.I.E.M. de la Ville de ROYAN a manifesté le souhait de réaliser sur le territoire de la commune de MARENNES une opération portant sur la construction de 30 maisons individuelles.

La Ville de MARENNES donne son accord sur cette opération et pour lui permettre de suivre son déroulement, la S.A.I.E.M. de la Ville de ROYAN a décidé lors de son Conseil d'Administration du 28 juin 1979 la cession à la Ville de MARENNES d'une action ~~nominal~~ de 100 F nominal par la Caisse des Dépôts et Consignations actionnaire principal avec la Ville de ROYAN.

En conséquence, il appartient au Conseil municipal de désigner son représentant au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Claude ROY, adjoint au Maire pour représenter la Ville de MARENNES au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de la S.A.I.E.M. de la ville de ROYAN.

Pour copie conforme

Le Maire,



Roger HATTABE

*Voive en ce qui concerne le
Principe de l'adhésion
080
Pour le Profat.
Le Secrétaire Général*

100

100

100

100
100
100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100